

### **Spécialité : « Bâtiment, travaux publics, voirie et réseaux divers »**

### **Option : « Couvreur, zingueur »**

Au sein des services techniques d'une collectivité, le couvreur, zingueur est amené à travailler sur tout type de chantier de couverture de bâtiment.

Il intervient à l'issue des travaux de gros œuvre et en coordination avec d'autres corps de métier (Charpentier, électricien, peintre...). Il assure l'installation des couvertures et parfois de leurs supports ou de travaux d'isolation. Il veille à l'entretien et à la réparation des toitures.

### **Activités principales**

#### ➤ **Préparation**

- Lecture et analyse des plans
- Installation du chantier en coordination avec les autres corps de métier
- Mise en place d'échafaudage
- Façonnage des éléments de toiture si nécessaire (Zinc et parties métalliques notamment)
- En cas de rénovation, contrôler l'état des supports (charpente)

#### ➤ **Pose des couvertures**

- Pose des matériaux d'isolation et de l'écran de sous-toiture
- Pose des tuiles ou autres matériaux de couverture (Zinc, ardoise, tôle, cuivre, inox, aluminium, etc.)
- Raccordement de la couverture aux fenêtres de toit, aux lucarnes et aux cheminées
- Réparation ou remplacement d'éléments en cas de rénovation ou de maintenance

#### ➤ **Finitions**

- Pose de gouttières ou des chéneaux pour l'évacuation des eaux pluviales
- Pose du faîtage, des tuiles de rives et des arêtières
- Démontage de l'échafaudage
- Nettoyage du chantier

### **Compétences professionnelles**

- Connaître les différents types de couvertures (tuile, ardoise, zinc, cuivre, aluminium...)
- Connaître et maîtriser l'usage du matériel professionnel
- Savoir organiser un chantier et en identifier les caractéristiques
- Savoir effectuer pose et finitions des éléments de couverture d'un bâtiment
- Maîtriser les calculs nécessaires : Périmètres, surfaces, volumes, conversions de surface, etc.
- Savoir prendre des cotes, lire ou réaliser un plan
- Connaître et appliquer les règles d'hygiène et de sécurité : Sécurisation du chantier, port des équipements de protection individuelle, des règles de stockage du matériel, respect des gestes et postures adaptés à la pratique professionnelle, etc.
- Savoir entretenir son matériel et laisser un chantier parfaitement nettoyé à l'issue de son intervention.